



FICHE ACTION 2

Pacte métropolitain des Solidarités 2024-2027

Axe	<input checked="" type="checkbox"/> La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine <input type="checkbox"/> L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous <input type="checkbox"/> La lutte contre la grande exclusion <input type="checkbox"/> L'organisation solidaire de la transition écologique
Commune	Saint-Herblain
Libellé de l'action	Renforcement de l'action Référent parcours santé pour les enfants de 2 à 12 ans en situation de précarité
Diagnostic	<ul style="list-style-type: none">• Sur les quartiers prioritaires, nombreuses situations d'enfants qui cumulent des difficultés de santé avec des prises en charge médicales qui ne s'enclenchent pas. Impact sur le bien-être, la concentration et la réussite scolaire de certains enfants.• Une problématique d'accès aux soins pour les familles des QPV (codes...) et de suivi des soins des enfants dans la durée.• Une problématique autour de la santé mentale des jeunes : une nécessaire prévention à mettre en place dès le plus jeune âge.• Une saturation de l'offre de soins (orthophonie, psychologie...), problème de délais et/ou d'horaire de rendez-vous (en journée).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à réduire les inégalités territoriales, sociales et de santé• Mieux prendre en compte la santé des enfants en situation de précarité afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'apprentissage.• Accompagner au soin les enfants des quartiers prioritaires identifiés par la direction de l'éducation de la ville de Saint-Herblain ou par un autre partenaire (RASED, médecine scolaire, enseignant, EDS...)• Orienter les familles repérées vers l'accès aux soins, les accompagner et les soutenir dans le suivi des soins de leurs enfants• S'appuyer sur les ressources du territoire en matière de santé
Description	<p>Mission rattachée à la direction de l'éducation, pôle réussite éducative</p> <p>Suivre et accompagner au soin des enfants de 2 à 12 ans, scolarisés en maternelle et élémentaire, en situation de précarité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Solliciter la mise en place un parcours santé après un repérage par un professionnel de la médecine scolaire/PMI (suite à une équipe éducative, une équipe de suivi de scolarisation, un bilan...) permettant ainsi une priorisation des saisines.- Participer à la caractérisation des freins et des besoins des enfants en lien avec les familles et les partenaires lors de la mise en place du parcours santé.- Accompagner les familles pour lever les freins identifiés à l'accès aux soins. Être en soutien des parents pour les amener vers une prise en charge autonome du parcours de soin de leur enfant (accompagnement à la réalisation d'un premier bilan dans le cas où ce n'est pas fait, orientation des familles en fonction de leur couverture sociale, aide à la prise de rendez-vous et à l'organisation pour honorer les rendez-vous - notamment pour les

	<p>familles allophones...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en place effective du parcours santé - Accompagner ponctuellement les enfants lors de rendez-vous chez des professionnels de santé tout en maintenant l'implication des familles dans le parcours de leur enfant - Alimenter la base de données du pôle avec les suivis individuels dans le respect des règles du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD (points d'étape, bilan du parcours) - Être en lien régulier avec les 2 référentes de parcours PRE intervenant à Bellevue et au Sillon de Bretagne ainsi qu'avec les intervenants réalisant les accompagnements aux soins (une dizaine d'animateurs) - Réaliser un travail partenarial avec les acteurs locaux du droit commun, en lien avec la responsable de pôle réussite éducative
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation nationale, EDS • Un accompagnement qui se base sur le principe de la mobilisation du droit commun (professionnels de santé en libéral, médecine scolaire, Maison de santé Bellevue Nantes...)
Territoire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Quartiers prioritaires Bellevue et Sillon de Bretagne • Avec un déploiement dans un 1^{er} temps sur le quartier de Bellevue, en lien avec le référent santé de Bellevue Nantes, et dans un 2nd temps sur le quartier du Sillon.
Durée	Logique pluri-annuelle de 2024 à 2027
Détail des coûts de l'action	<p>En 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17800 € en masse salariale ; soit 0,4 ETP • 3% d'augmentation tous les ans • L'action est soutenue dans le cadre du Pacte des Solidarités à hauteur de 17 800 euros (montant total de 2024 à 2027). <p>A partir de 2025 : au regard de l'augmentation de l'activité, une nouvelle demande concerne l'extension du projet référent parcours santé. En 2024, 0,4 ETP étaient soutenu. Finalement au regard des besoins à couvrir auprès des enfants, le besoin est d'un ETP de 100% .</p>
Indicateurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication des parents • Nombre de situations suivies et typologie des interventions • La participation de l'Éducation nationale et des professionnels de santé au repérage • Bilan annuel d'activité en spécifiant les freins à l'accès et à la prévention aux soins
Indicateur national	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions d'aller vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité dans l'accès aux soins

Demande initiale dans le cadre du Pacte 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Total du budget	17 800€	18 300€	18 850€	19 410€
Part Commune/CCAS (50%)	8 900€	9 150€	9 425€	9 705€
Part Pacte des solidarités État-NM (50%)	8 900€	9 150€	9 425€	9 705€

Extension de la demande pour 2025

	2025	2026	2027
Total du budget	12 170 €	1 438 €	14 236 €
Part Commune/CCAS (50%)	6 085 €	719 €	7 118 €
Part Pacte des solidarités État-NM (50%)	6 085 €	719 €	7 118 €

La part de la Ville de Saint-Herblain est une valorisation de financements déjà octroyés par la collectivité. La part de l'État porte sur des crédits complémentaires actés dans le cadre du contrat local métropolitain des solidarités entre Nantes Métropole et l'État 2024-2027.